

You are here :

Home [Laurent Bigué et Marilena Maniaci nommés membres du collège](#)

NOMINATION

Laurent Bigué et Marilena Maniaci nommés membres du collège

Published on 4 January 2022

[Par décret en date du 27/12/2021](#), publié au Journal officiel le 29 décembre 2021, Laurent Bigué (Ensisa) et Marilena Maniaci (Université de Cassino) ont été nommés membres du collège du Hcéres.

Laurent Bigué



Titulaire d'un doctorat en électronique, électrotechnique et automatique (1996) et d'une habilitation à diriger des recherches (2003), Laurent Bigué est directeur de l'Ecole nationale supérieure d'ingénieurs Sud Alsace (ENSISA) depuis 2012. Il est également le président d'Alsace Tech depuis 2020, le vice-président de la commission ressources humaines et financières de la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs (CDEFI) et le secrétaire du réseau n+i depuis 2017.

En parallèle, il est membre élu du Conseil national des universités (CNU). Il a été membre élu du Conseil des études et de la vie universitaire (Cevu) en 2003-2004 ; du conseil de l'Essaim (2003, 2006 et 2010) ; du conseil scientifique de l'Université de Haute-Alsace (de 2007 à 2012).

Il succède à Laurent Foulloy.

Marilena Maniaci



Professeure au département de littérature et de philosophie de l'Université de Cassino en Italie, elle y a précédemment travaillé comme chercheuse de 1998 à 2005.

Elle a occupé plusieurs postes au sein de son université : responsable du système de bibliothèque universitaire (2005-2007) ; de vice-rectrice à la recherche et aux projet compétitifs, en charge de la coordination du doctorat. Elle a présidé diverses commissions et groupes de travail, traitant des questions telles que la recherche, l'enseignement et les questions d'accès libre.

Elle succède à Loulou Von Ravensberg.

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.